

SPRB – BDU  
Direction de l'Urbanisme  
Monsieur Albert GOFFART  
Directeur  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/486976  
N/réf. : AVL/ah/BXL-4.142/s550  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach. Accès à la station de métro « Bourse ». Mise en conformité de la station de pré-métro pour l'accessibilité des PMR par le placement d'ascenseurs et le remplacement d'escalators par des escaliers fixes.  
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS  
*Dossier traité par F. Guillan Suarez*

En réponse à votre courrier du 24 janvier 2014 sous référence, réceptionné le 25 janvier, nous vous communiquons les **remarques** formulées par la CRMS en sa séance du 19 février 2014, concernant l'objet susmentionné.

*Le périmètre d'intervention visé par la demande est situé à proximité directe de plusieurs biens classés dont le Palais et le site de la Bourse. Il est inscrit en ZICHEE au PRAS et concerne un axe structurant.*

A l'examen des nouveaux plans, on constate une légère amélioration du projet dans la mesure où les perspectives sur le Palais de la Bourse – classé comme monument et comme site - sont mieux préservées que dans la mouture précédente.

Cependant, l'absence d'information sur les orientations d'aménagement des boulevards du Centre et de la place de la Bourse ainsi que sur celui de la station de métro, ne permet pas de se prononcer en toute connaissance de cause sur l'architecture ni sur l'implantation des ascenseurs. La réalisation du projet devra donc être précédée d'une réflexion globale sur les projets en cours, qui devra se traduire sous forme d'un schéma d'ensemble de l'espace public. De toute manière, la réalisation de deux ascenseurs ne semble pas justifiée en l'état actuel du dossier.

#### La demande et son contexte

La demande concerne la station de pré-métro Bourse qui s'étend en sous-sol, ainsi que deux de ses entrées situées sur le boulevard Anspach. Le projet vise l'aménagement de connexions PMR entre l'espace public et le niveau -1. Un premier ascenseur, implanté au débouché de la rue Devaux sur le boulevard, donnerait accès au niveau des guichets qui est déjà relié par un ascenseur au niveau -2 où se situent les quais. Un deuxième ascenseur prévu au débouché de la rue Borgval, donnerait accès aux espaces du niveau -1 situés dans la zone sud de la station Bourse. Aucune connexion pour PMR n'existe aujourd'hui entre ce niveau et les quais ce qui laisse penser que cet ascenseur ne servirait pas à desservir les transports publics.

Les ascenseurs remplaceraient deux escaliers existants du côté impair du boulevard. Pour compenser la perte de ces escaliers, les deux escalators jouxtant les futurs ascenseurs seraient convertis en escaliers fixes.

En sa séance du 5 juin 2013, la Commission avait examiné un projet similaire. Elle avait demandé de dégager les vues sur le Palais de la Bourse. Elle avait surtout insisté sur la nécessité d'inscrire la demande dans une réflexion globale sur les projets en cours sur la station de métro ainsi que sur les espaces publics concernés. Depuis, le projet a été amendé. Les ascenseurs ont été éloignés de la Bourse et leur traitement architectural a été légèrement adapté de manière à en réduire l'impact visuel sur l'espace public (soubassement réduit, garde-corps supprimés, structure métallique allégée, enseigne moins présente).

L'avis de la Commission sur le projet amendé

Le projet a été légèrement amélioré. Les nouveaux édicules prévus dans l'espace public ont été éloignés de la place de la Bourse. Les perspectives sur et depuis le Palais de la Bourse ont ainsi été davantage préservées.

Cependant, le projet ne semble pas prendre en compte les modifications significatives qui semblent actuellement envisagées aux alentours de la Bourse. Or, il s'agit d'une zone particulièrement significative du centre-ville. Un projet de réaménagement global des abords de la Bourse est actuellement à l'étude. En outre, les boulevards du centre sont au cœur d'une réflexion globale devant mener prochainement à leur réaménagement, éventuellement sous forme de piétonnier dans le tronçon qui nous concerne. Il serait également question d'un réaménagement complet de la station dans le cadre du passage du pré-métro au métro (décision du GRBC de février 2013), induisant vraisemblablement une adaptation des quais et par conséquent, une modification éventuelle de l'ascenseur existant. **Il apparaît donc aléatoire de se prononcer sur l'implantation des ascenseurs alors même que ces projets ne sont pas encore aboutis. Par conséquent, il serait logique de postposer des travaux et d'aborder les problématiques diverses au sein d'un seul et même projet.**

**La Commission propose de réunir les différentes parties préalablement à l'autorisation des travaux afin de traduire les intentions de chacun sous forme d'un schéma d'ensemble. Elle demande à la Ville de Bruxelles de veiller à la bonne coordination des différents projets.**

De toute manière, pour limiter l'encombrement de l'espace public au strict nécessaire, on devra renoncer au deuxième ascenseur prévu à hauteur du Borgval car son utilité pour accéder aux quais du pré-métro n'est pas avérée. Il apparaît en effet très clairement que la partie sud de la station est surélevée par rapport au côté nord (Bourse) et est séparée de celle-ci par une volée d'escaliers. L'aménagement d'un ascenseur dans cette partie de la station n'a donc pas pour objectif de rendre les quais de trams accessibles aux personnes à mobilité réduite. Sa réalisation dans l'espace public n'est donc pas justifiée.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

